

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/36**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

ID : 011-211103015-20221115-DEL202236-DE



L'an deux mille vingt deux, le quinze novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 8 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Léa LACUVE à Laurence MORATO-CARBOU.

ABSENTS : *néant*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : révision des loyers des logements communaux.

Conformément à l'indice de référence des loyers (IRL),

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **Décide** de réviser les loyers suivants :

à compter du **1^{er} décembre 2022** comme suit, conformément à la clause de révision des baux concernés (Jean Jaurès et Groupe scolaire) :

Immeuble Jean Jaurès	
Appartement n°1	423.46 €
Appartement n°2	404.95 €

Groupe scolaire	
78, route Minervoise	288.07 €
78 bis, route Minervoise	310.22 €
1, avenue François Mitterrand	310.22 €
1 bis, avenue François Mitterrand	288.07 €

à compter du **1^{er} janvier 2023** comme suit, conformément à la clause de révision des baux concernés (la Barque) :

Résidence la Barque	
Pavillon n°1, 1 rue des vignes	525.15 €
Pavillon n°2, 2 rue du Pic De Nore	521.66 €
Pavillon n°12, 12 rue du Pic de Nore	521.66 €
Pavillon n°13, 13 rue du Pic de Nore	525.15 €
Pavillon n°17, 17 rue de l'Alaric	512.82 €
Pavillon n°23, 23 rue de l'Alaric	525.15 €
Pavillon n°28, 28 rue de l'Alaric	512.82 €

à compter du **1^{er} février 2023** comme suit, conformément à la clause de révision des baux concernés (Immeuble Lignières) :

Immeuble Lignières	
appartement T1bis de 36 m ²	372.59 €
appartement T1bis de 36 m ²	372.59 €
appartement T4 de 82 m ²	493.95 €
appartement T2 de 36 m ²	372.59 €
appartement T2 de 44 m ²	406.11 €

à compter du **1^{er} avril 2022** comme suit, conformément à la clause de révision du bail concerné :

51 route Minervoise	298.41 €
---------------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 15 novembre 2022
 après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke.